### SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/CM

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
0 6 DEC. 2022			Au

# DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

## Nº 340

<u>Nature et objet du marché</u>: TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS ACIER EAU DE LAVAGE DES FILTRES, REFECTION DES LAMES DEVERSANTES, USINE D'EAU POTABLE DU FOURNEL

# LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier les articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

**CONSIDERANT** que l'état des canalisations acier eau de lavage des filtres à charbon et des lames déversantes des filtres bicouche nécessite leur remplacement.

**CONSIDERANT** que lors d'inondations, l'eau pénètre dans les édicules de sortie de l'eau filtrée et qu'il convient donc de les rehausser.

**CONSIDERANT** qu'une mise en concurrence relative à ces travaux a été lancée le 02 Août 2022 à la suite de laquelle deux (2) entreprises ont déposé une offre :

- SARL Etablissements Patrick PARIS
- SARL SNTH

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres, celles présentées par la SARL Etablissement Patrick PARIS, sise 369 rue Albert Einstein de le le la constant de la constant d

**CONSIDERANT** que lors de sa réunion en date du 11 octobre 2022 à 16h30, et suite à la présentation de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offre du Syndicat de l'Eau du Var Est a retenu le classement proposé d'après les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, et a émis un avis favorable.

### DECIDE

ARTICLE 1er: Il est conclu un marché de travaux pour le remplacement des canalisations acier eau de lavage des filtres, réfection des lames déversantes, usine d'eau potable du Fournel, avec la SARL Etablissement Patrick PARIS, sise 369 rue Albert Einstein ZI La Palud 83600 FREJUS pour un montant de 150 983.00 € HT après mise au point du marché soit 181 179.60 € TTC (Cent quatre-vingt-un mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante cents toutes taxes comprises).

**ARTICLE 2**: Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice à l'article 2315.

ARTICLE 3: Madame la Présidente du S.E.V.E. et le chef de Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

FAIT à FREJUS, le 0.6 DEC. 2022

LA PRESIDENTE,

Liliane BOYER